



72 rue de la Fontaine Disparue
42800 CHAGNON
TEL 04.77.75.44.10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents : CHAVE Frédérique, Colette CHAISE, Virginie SOUCHIERE, Valérie LADAVIERE, Pierry BONJOUR, Mylène MAURAT, Dominique PAGLIARIN, Pascal COLOMBAN, Dominique DUGAND, Serge VIOLLET, Maurice PIEGAY, Jean-Michel FOND, Geoffrey BOUCHUT.

Etaient absents excusés : Josette LEFELLE, Alain PEILLON.

Secrétaire de séance : Jean Michel FOND

Le procès-verbal du 4 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2026

LE POINT DES FINANCES DE LA COMMUNE AU 1ER SEPTEMBRE 2026

Section de fonctionnement

	PREVISIONS	REALISE	DISPONIBLE
DEPENSES	437 200	272 474	164 725
RECETTES	437 200	293 906	143 293
		+ 21 432	

Section d'investissement

	PREVISIONS	REALISE	DISPONIBLE
DEPENSES	152 600	48 346	104 254
RECETTES	152 600	129 618	22 981
		+ 81 272	

TRAVAUX ET ACHATS A PREVOIR AVANT FIN DECEMBRE 2026

- Réfection de la route des Echèdes
- Aménagement de la bibliothèque à l'école
- Percement d'une porte pour accéder au terrain derrière l'école.
- Achat de jeux mobiles pour la cour de l'école
- Achat de tables pour la salle de conseil municipal
- Achat de bancs et bacs à fleurs vers le pont
- Changer l'évier de la salle communale
- Achat de panneaux cimetière.

33-2026

DELIBERATION FONDS DE CONCOURS POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE AVEC SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Le montant de l'opération de voirie au lieu-dit Le Trève Tranche 1 est de 22 800 €HT.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Chagnon pour cette opération est fixé à 10 000 €HT.

Le montant de l'opération de pose d'un drain Vallée de Leymieux est de 6 800 €HT.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Chagnon pour cette opération est fixé à 3 000 €HT.

Le montant de l'opération de voirie route des Echèdes est de 30 000 €HT.

Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Chagnon pour cette opération est fixé à 12 100 € HT.

Le montant total des fonds de concours à verser par la Commune de Chagnon à la Métropole est de 25 100 € HT soit sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie.

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Chagnon et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Où cet exposé le Conseil Municipal de Chagnon accepte à l'unanimité :

- de procéder au versement des fonds de concours versés par la commune de Chagnon pour les diverses opérations susmentionnées.
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget Voirie de l'exercice 2026 (article 2041512).

34-2026

RENOUVELLEMENT DES MUTUALISATIONS DES MARCHES PUBLICS AVEC LE SYNDICAT DU PAYS DU GIER (SIPG)

Le Syndicat du Pays du Gier poursuit sa démarche de mutualisation des achats publics à travers le renouvellement de plusieurs marchés de commandes groupées arrivant à échéance au 31 décembre 2026.

Cette démarche permet aux communes participantes de renforcer leur pouvoir de négociation, obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses grâce à l'effet de volume, de sécuriser juridiquement les procédures de passation des marchés et d'alléger la charge administrative des services. Les précédentes consultations ont démontré tout l'intérêt de cette coopération, tant sur le plan financier que sur celui de l'efficacité de nos achats publics.

Le conseil municipal souhaite renouveler les marchés de mutualisation :

- ERP – conformité électrique
- Maintenance des extincteurs et équipements de sécurité incendie
- Contrôle des aires de jeux et maintenance des équipements aires de jeux.

35-2026

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi non titulaire d'agent recenseur pour faire face à un besoin occasionnel pour la période de mi-janvier à mi-février 2027.

La collectivité versera à l'agent recenseur un forfait de 1110 € brut. Et percevra 20 € pour chaque séance de formation.

36-2026

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES FORTES CHALEURS – PLAN CANICULE.

Madame le Maire expose au conseil municipal compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de fortes chaleurs, la commune souhaite renforcer les mesures de prévention afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil et de sécurité des enfants et des usagers du bâtiment de l'école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve :

- Le projet d'installation de 4 climatiseurs mobiles dans les classes de l'école primaire de Chagnon
- Le devis de l'entreprise YESSS ELECTRIQUE d'un montant de 1586.68 € HT soit 1904.02 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

37-2026

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Pour faire suite aux élections municipales de cette année, les communes de Saint-Etienne Métropole doivent désigner leurs représentants à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges nettes liées aux transferts de compétences entre les communes et la Métropole.

Le Conseil Municipal désigne pour siéger au sein de la CLECT :

- Un représentant titulaire : Monsieur Serge VIOLLET
- Un représentant suppléant : Monsieur Geoffrey BOUCHUT

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

Prochain Conseil Municipal le 8 octobre à 20 heures

Signature Maire
Frédérique CHAVE

Secrétaire de séance
Jean-Michel FOND